

Personnes transgenres
ayant fait une demande de changement de la mention officielle
de leur sexe en Belgique– 2019
Données issues du Registre national
(du 1^{er} janvier 1993 au 30 septembre 2019 inclus)

Lorsqu'une personne demande à faire changer officiellement la mention de son sexe sur sa carte d'identité auprès de l'état civil, ce changement est consigné dans le Registre national, ce qui permet de dresser un aperçu annuel du nombre de changements de la mention officielle du sexe. Ce document web présente les données selon le sexe enregistré à la naissance, l'âge, l'état civil et la région.

Le 25 juin 2017, une nouvelle loi a été adoptée, la « *Loi réformant des régimes relatifs aux personnes transgenres en ce qui concerne la mention d'une modification de l'enregistrement du sexe dans les actes de l'état civil et ses effets* ». Cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Il n'est plus nécessaire de se soumettre à une procédure médicale pour modifier le M ou le F dans l'acte de naissance. La stérilisation irréversible, la chirurgie et le jugement d'un-e psychiatre ne sont plus nécessaires. Le point de départ de la nouvelle loi est l'autodétermination. L'année dernière déjà, les chiffres du Registre national montraient que l'impact de cette nouvelle législation sur le nombre de changements était particulièrement élevé. Le nombre de changements de la mention officielle du sexe a en effet connu un pic énorme. En 2019, le nombre de changements est légèrement moins élevé. Les fortes évolutions observées sur le plan du profil des demandeur-se-s se confirment cette année.

Afin de fournir un aperçu exact de l'impact de la législation, le deuxième point compare le profil des personnes transgenres ayant demandé une modification de l'enregistrement dans le cadre de la réglementation actuelle à celui des personnes ayant utilisé la loi du 10 mai 2007 relative à la transsexualité, et à celui des personnes qui ont introduit une demande de modification auprès du

tribunal avant l'entrée en vigueur de cette législation. Le premier point présente les chiffres globaux pour la période allant de 1993 à fin septembre 2019.

Bien que la nouvelle législation permette aux personnes transgenres d'accorder beaucoup plus facilement leur sexe officiel à leur sexe social, il serait incorrect de considérer que ces chiffres se rapportent au nombre total de personnes transgenres en Belgique, pour lesquelles il n'existe aucun chiffre officiel. Les chiffres de cette publication reflètent uniquement le nombre de personnes qui ont fait changer la mention officielle de leur sexe sur leur carte d'identité.

Vous trouverez de plus amples informations sur la législation sur le [site web de l'Institut](#).

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes collabore avec le Registre national en vue d'élaborer cet aperçu chiffré chaque année. Ces données peuvent être utilisées à condition d'en mentionner correctement la source. En vue de préserver la vie privée des personnes concernées, le Registre national ne transmet jamais de données individuelles.

1. Chiffres globaux

1.1 Nombre et proportion

Entre janvier 1993 et le 30 septembre 2019, 2193 personnes ont fait adapter la mention officielle de leur sexe en Belgique. Dans 60% des cas, il s'agit de changements d'homme vers femme (femme transgenre) et dans 40%, de femme vers homme (homme transgenre). Durant des années, ce rapport était de deux tiers contre un tiers mais il se modifie maintenant en faveur des hommes transgenres. Entre janvier et septembre 2019, la proportion de demandes était même égale : 191 hommes transgenres et 190 femmes transgenres ont fait modifier la mention officielle de leur sexe au cours de cette période.

Tableau 1.1 : Nombre de changements de la mention officielle du sexe selon le sexe assigné à la naissance (1993 - septembre 2019)

	Nombre	Proportion
Femme transgenre	1 312	60%
Homme transgenre	881	40%
Total	2 193	100%

Source : Registre national (traitement IEFH)

1.2 Évolution

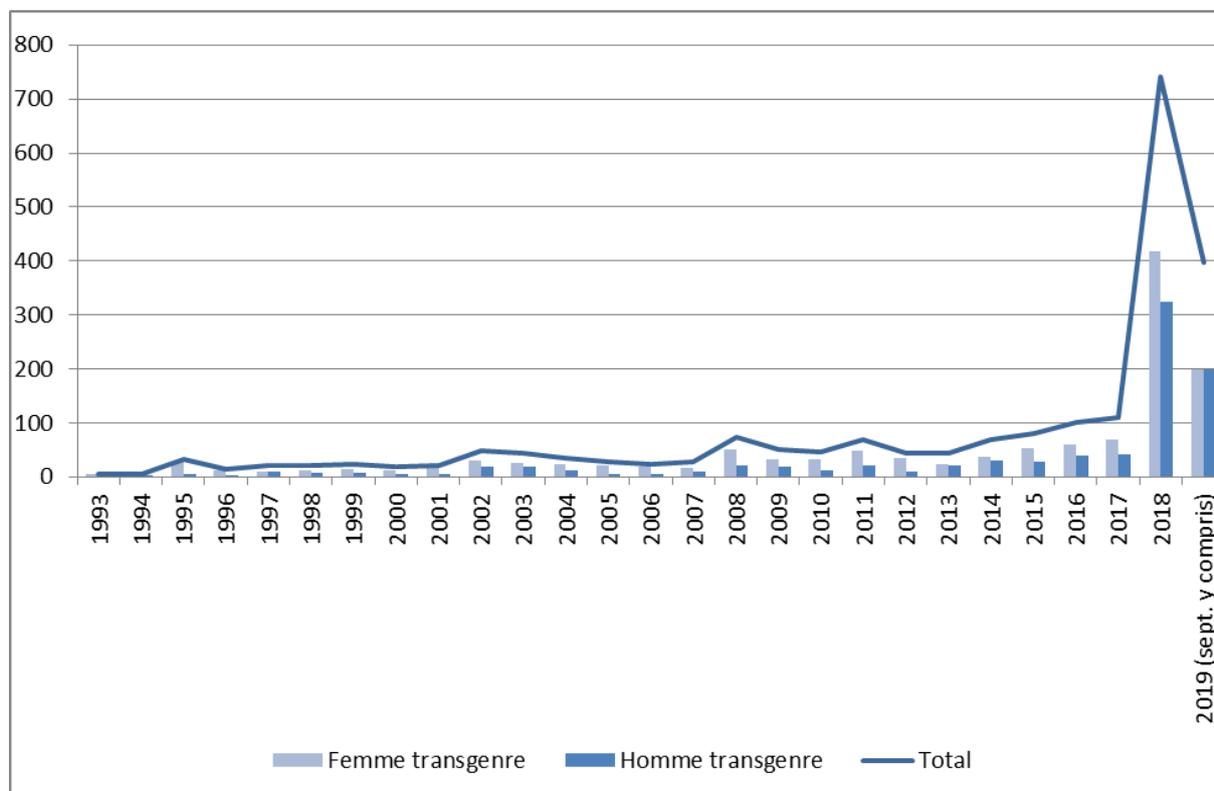
L'entrée en vigueur de la nouvelle législation a considérablement augmenté le nombre de demandes en peu de temps. Au fil des ans, il y avait déjà une tendance à la hausse.

L'année 2018 se caractérise par un pic énorme. Les chiffres de 2019 ne portent que sur les trois premiers trimestres. Une extrapolation pour le dernier trimestre permet d'estimer que le total devrait s'élever à environ 530 nouveaux enregistrements. Beaucoup moins que les 742 changements comptabilisés en 2018, mais toujours plus de cinq fois plus qu'en 2016.

Le pic observé en 2008 peut s'expliquer par la modification apportée à la législation à l'époque. En 2007, la loi est en effet entrée en vigueur et a fait du changement de la mention officielle du sexe une question administrative. Avant cette loi, il fallait entamer une procédure longue et incertaine qui comprenait un passage par le tribunal. De nombreuses personnes transgenres ont certainement attendu la modification de la loi.

C'était également le cas en 2018. En outre, les critères médicaux stricts ont été supprimés, garantissant en principe l'accès à la procédure pour tout le monde. Les prochaines années montreront si le nombre de demandes se stabilise à un niveau élevé.

**Graphique 1.1 : Évolution du nombre de changements de la mention officielle du sexe
(1993 – septembre 2019)**



Source : Registre national (traitement IEFH)

**Tableau 1.2 : Évolution du nombre de changements de la mention officielle du sexe
(1993 - septembre 2019)**

Nombres par année selon le sexe			
	Femme transgenre	Homme transgenre	Total
1993	5	1	6
1994	4	1	5
1995	27	5	32
1996	11	3	14
1997	10	10	20
1998	13	8	21
1999	15	8	23
2000	12	6	18
2001	18	4	22

2002	30	19	49
2003	26	18	44
2004	23	12	35
2005	22	6	28
2006	19	5	24
2007	17	10	27
2008	51	22	73
2009	32	18	50
2010	33	13	46
2011	48	21	69
2012	35	10	45
2013	24	20	44
2014	38	30	68
2015	54	27	81
2016	60	40	100
2017	69	41	110
2018	418	324	742
2019 (sept. y compris)	198	199	397
Total	1 312	881	2 193

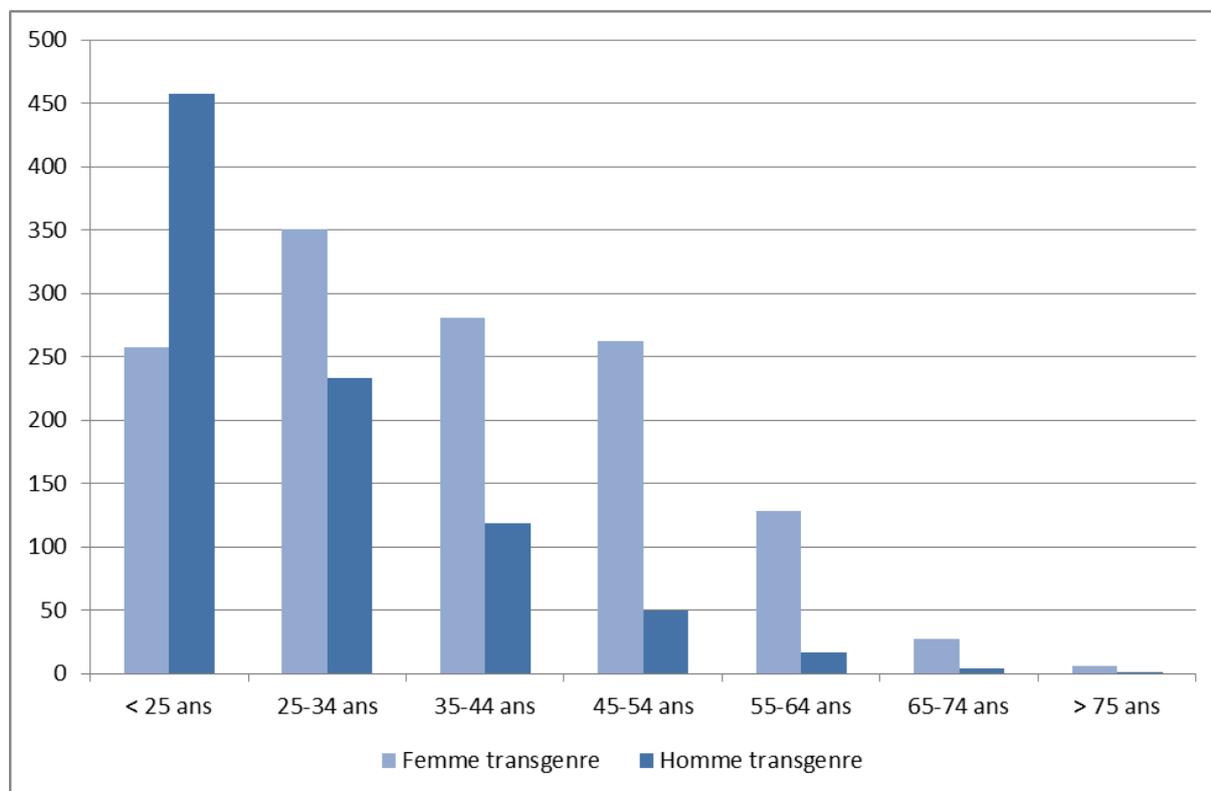
Source : Registre national (traitement IEFH)

1.3 Âge

Les personnes transgenres qui passent de femme à homme (hommes transgenres) sont généralement un peu plus jeunes que les personnes qui font la transition inverse ; elles ont en moyenne 27,6 ans lors de la modification officielle de la mention de leur sexe. Chez les personnes transgenres qui passent d'homme à femme (femmes transgenres), l'âge moyen est de 37,6 ans. En raison de la forte augmentation du nombre de jeunes demandeur-se-s, les deux moyennes ont diminué par rapport aux années précédentes.

Dans la plus jeune catégorie d'âge, les hommes transgenres sont fortement surreprésentés. C'est la seule tranche d'âge où ce constat est dressé.

**Graphique 1.2 : Nombres selon l'âge lors du changement de la mention officielle du sexe
(1993 - septembre 2019)**



Source : Registre national (traitement IEFH)

**Tableau 1.3 : Nombres et proportion selon l'âge lors du changement de la mention officielle
du sexe (1993 - septembre 2019)**

	Nombres			Proportion	
	Femme transgenre	Homme transgenre	Total	Femme transgenre	Homme transgenre
< 25 ans	257	457	714	36%	64%
25-34 ans	351	233	584	60%	40%
35-44 ans	281	119	400	70%	30%
45-54 ans	262	50	312	84%	16%
55-64 ans	128	17	145	88%	12%
65-74 ans	27	4	31	87%	13%

> 75 ans	6	1	7	86%	14%
Total	1 312	881	2 193	60%	40%

Source : Registre national (traitement IEFH)

**Tableau 1.4 : Âge moyen lors du changement de la mention officielle du sexe
(1993 - septembre 2019)**

Femme transgenre	Homme transgenre	Total
37,6	27,6	34,9

Source : Registre national (traitement IEFH)

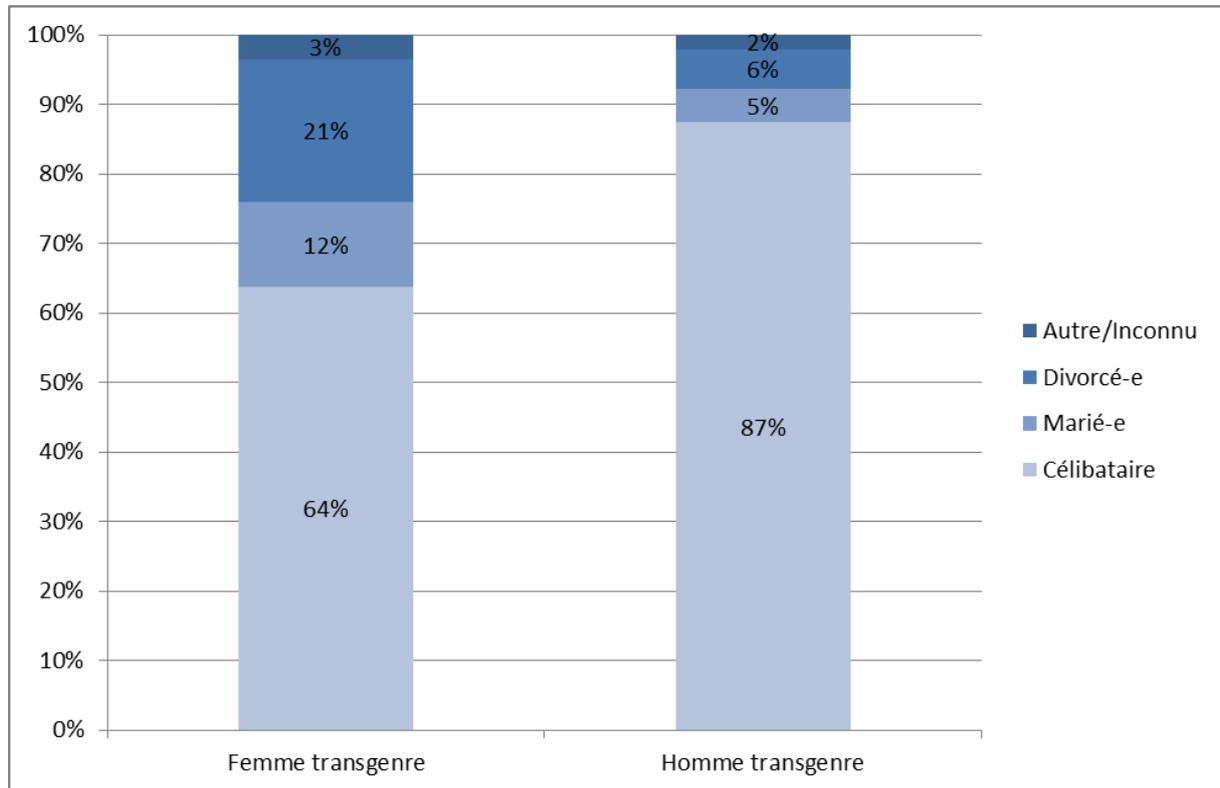
1.4 État civil

La plupart des personnes transgenres sont célibataires lors du changement de la mention de leur sexe. C'est surtout le cas pour les personnes transgenres qui passent de femme à homme : 87% d'entre elles sont célibataires. Parmi les personnes qui passent d'homme à femme, 64% sont célibataires.

Suite à l'approbation en 2003 de la loi relative au mariage entre personnes de même sexe, les personnes qui font officiellement changer la mention de leur sexe peuvent rester mariées à la même personne. Auparavant, les personnes mariées qui le souhaitaient devaient d'abord divorcer, le mariage étant en effet nul en cas de changement de la mention officielle du sexe de l'un des deux partenaires.

La plupart des personnes transgenres mariées et divorcées sont des femmes transgenres (79% des personnes transgenres mariées et 84% des personnes transgenres divorcées).

**Graphique 1.3 : État civil lors du changement de la mention officielle du sexe
(1993 – septembre 2018)**



Source : Registre national (traitement IEFH)

Tableau 1.5 : État civil lors du changement de la mention officielle du sexe (1993 - septembre 2019)

	Nombres		Répartition	
	Femme transgenre	Homme transgenre	Femme transgenre	Homme transgenre
Célibataire	837	770	63,8%	87,4%
Marié-e	160	42	12,2%	4,8%
Annulation du mariage	3	3	0,2%	0,3%
Veuf/veuve	16	4	1,2%	0,5%
Divorcé-e	270	51	20,6%	5,8%
Inconnu	26	11	2,0%	1,2%
Total	1 312	881	100,0%	100,0%

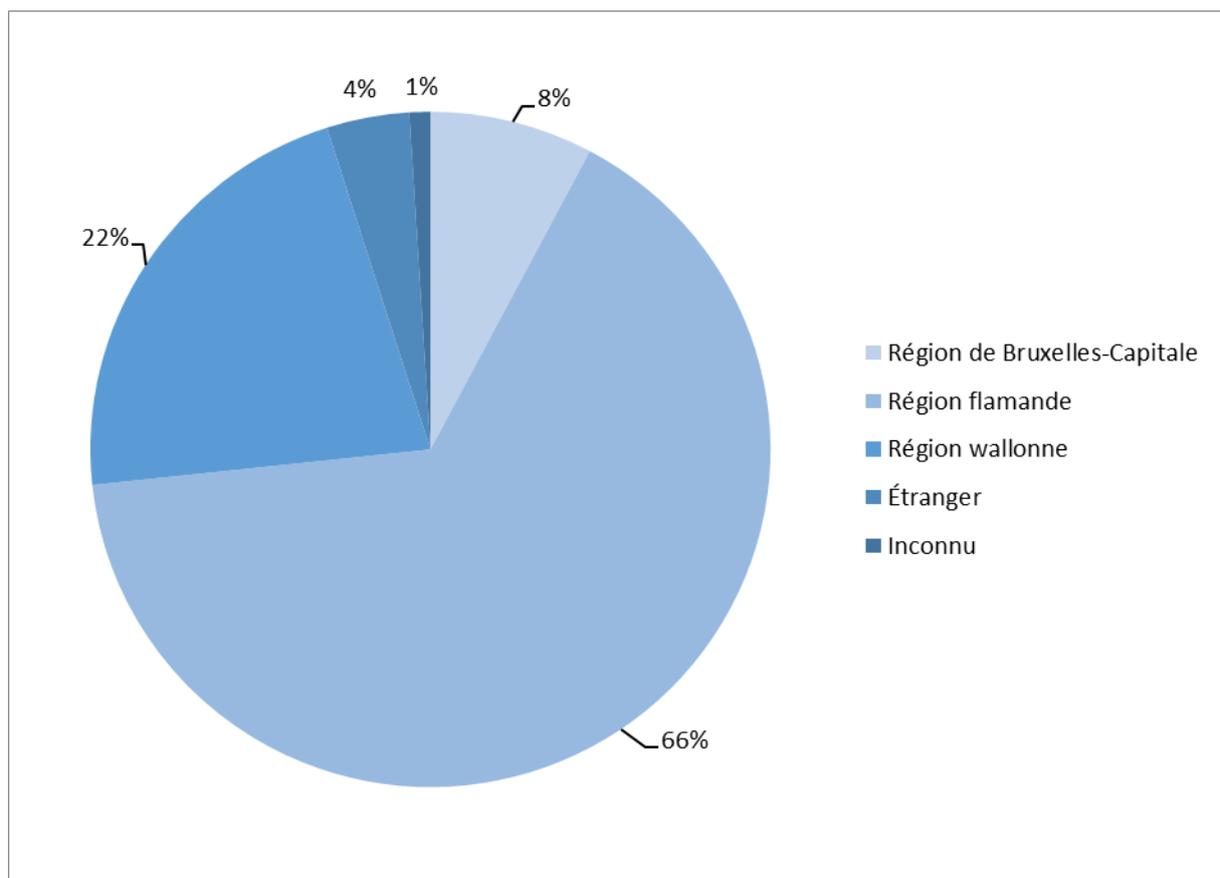
Source : Registre national (traitement IEFH)

1.5 Région

Jusqu'en 2017, il y avait peu de différences au niveau de la répartition par région des hommes transgenres et des femmes transgenres. L'introduction de la nouvelle législation a fait évoluer les chiffres. Il y a proportionnellement plus d'hommes transgenres en Flandre. À Bruxelles et en Wallonie, la répartition reste la même : deux tiers de femmes transgenres, contre un tiers d'hommes transgenres. En Flandre, ces proportions sont de quatre septièmes de femmes transgenres contre trois septièmes d'hommes transgenres.

En comparaison avec la population dans les différentes régions, la Flandre est clairement surreprésentée dans ces chiffres, et la Wallonie fortement sous-représentée. La Flandre, qui représente 58% de la population belge, a enregistré 66% des changements de la mention du sexe. La Wallonie représente 32% de la population, mais n'enregistre que 22% des changements.

Graphique 1.4 : Répartition des changements de la mention officielle du sexe selon la région (1993 - septembre 2019)



Source : Registre national (traitement IEFH)

Tableau 1.6 : Nombres et répartition des changements de la mention officielle du sexe selon la région (1993 - septembre 2019)

	Nombres		Proportion		
	Femme transgenre	Homme transgenre	Femme transgenre	Homme transgenre	Total
Région de Bruxelles-Capitale	114	58	66%	34%	100%
Région flamande	838	614	58%	42%	100%
Région wallonne	311	171	65%	35%	100%
Étranger	37	28	43%	32%	100%
Inconnu	12	10	55%	45%	100%
Total	1 312	881	60%	40%	100%

Source : Registre national (traitement IEFH)

2. L'impact de la nouvelle législation

2.1 Comparaison des périodes d'enregistrement

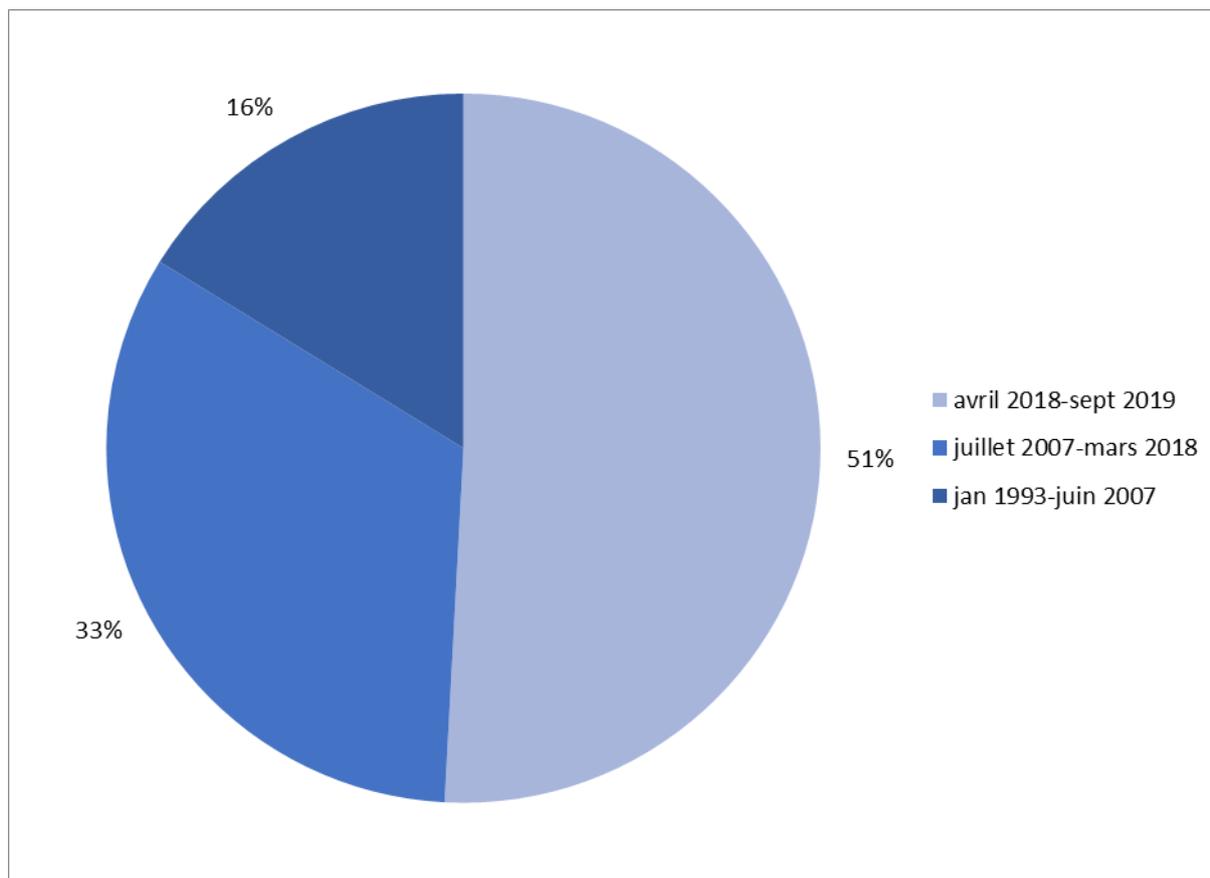
Fin 2017, 1054 personnes en Belgique avaient enregistré un changement de la mention officielle de leur sexe. À la fin du mois de septembre de cette année, le nombre total de personnes était de 2193. Cela signifie que la moitié de tous les changements de l'enregistrement du sexe datent d'après l'entrée en vigueur de la nouvelle législation. Puisque la nouvelle procédure prévoit un délai d'attente de trois mois minimum, il faut en réalité compter à partir d'avril 2018. Les changements enregistrés entre avril 2018 et fin septembre 2019 sont aussi nombreux qu'au cours des 25 dernières années.

Les chiffres ci-dessous concernent trois périodes d'enregistrement distinctes : tout d'abord, de janvier 1993 à juin 2007, la période durant laquelle un changement devrait être reconnu par un juge ;

deuxièmement, de juillet 2007 à mars 2018, la période durant laquelle une modification était en principe une simple procédure administrative, mais avec des conditions médicales très strictes ; et troisièmement, à partir d'avril 2018, lorsque le point de départ est devenu l'autodétermination et que les conditions médicales ont été supprimées.

Les changements de la mention du sexe comptabilisés entre avril 2018 et septembre 2019 représentent 51% du total.

Graphique 2.1 : Proportion de changements de la mention officielle du sexe selon la période d'enregistrement (1993 – septembre 2019)



Source : Registre national (traitement IEFH)

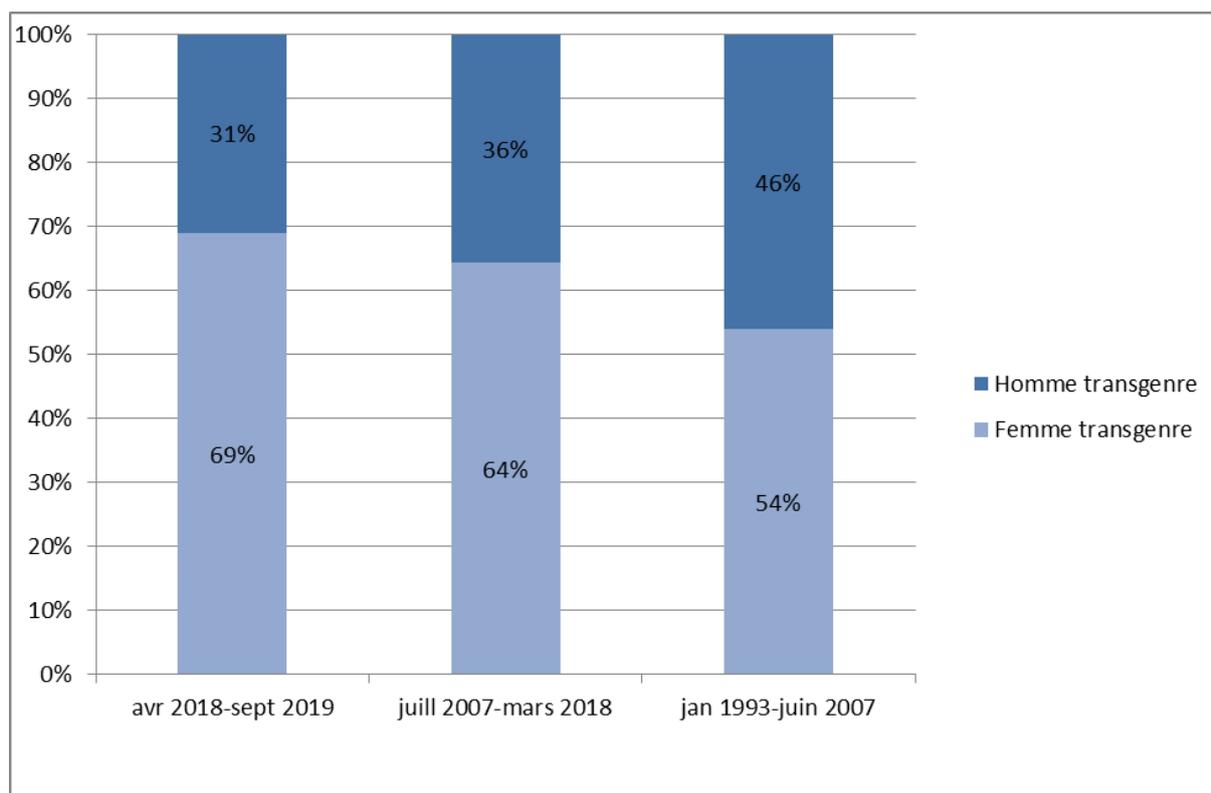
Tableau 2.1 : Nombre et proportion de changements de la mention officielle du sexe selon la période d'enregistrement (1993 – septembre 2019)

	Nombre			Proportion	
	Femme transgenre	Homme transgenre	Total	Homme transgenre	Femme transgenre
jan 1993-juin 2007	245	110	355	69%	31%
juill 2007-mars 2018	465	258	723	64%	36%
avril-sept 2018	602	513	1115	54%	46%
Total	1312	881	2193	60%	40%

Source : Registre national (traitement IEFH)

La proportion d'hommes transgenres augmente à mesure que la procédure devient plus simple. Au cours de la dernière période, 46% des changements concernent des hommes transgenres. Au cours de la première période, ce pourcentage était de 31%, contre 36% entre 2007 et 2018.

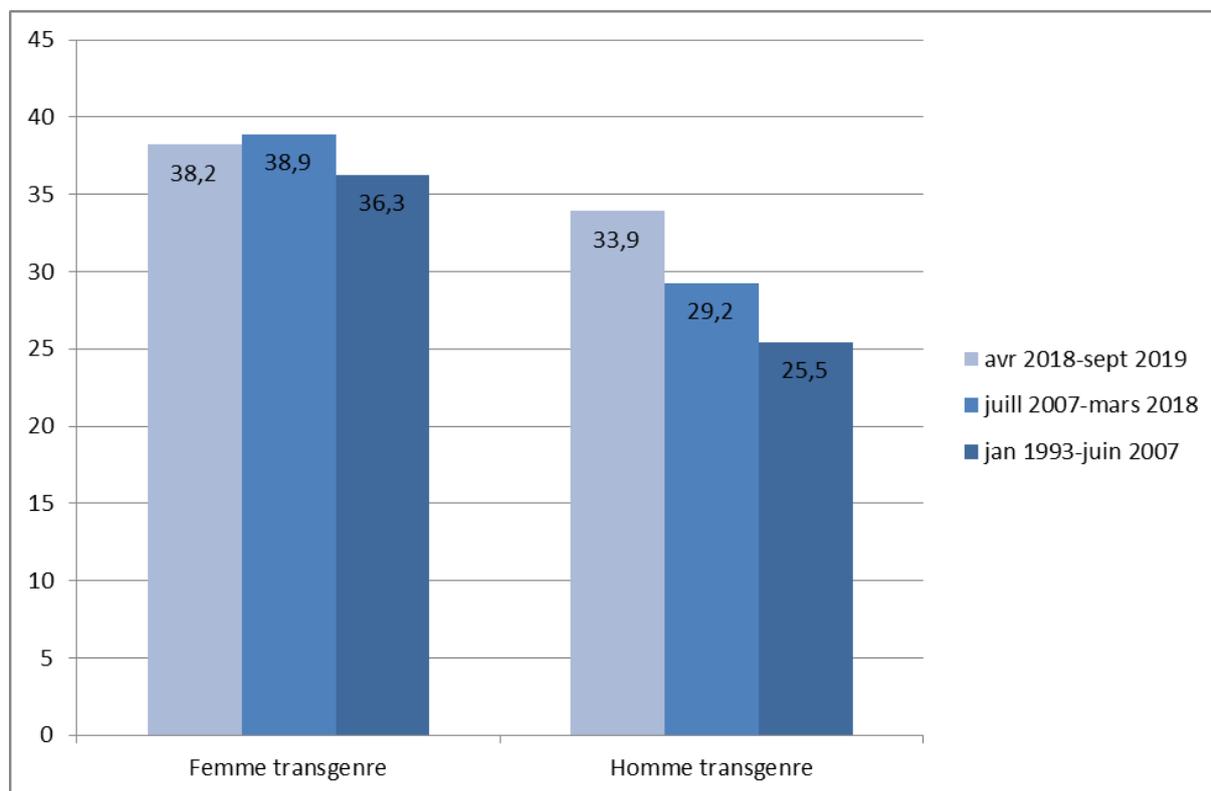
Graphique 2.2 : Proportion de changements de la mention officielle du sexe selon la période d'enregistrement et le sexe assigné à la naissance (1993 – septembre 2019)



Source : Registre national (traitement IEFH)

L'âge moyen des demandeur-se-s est beaucoup plus bas au cours de la période la plus récente. L'évolution est très prononcée pour les hommes transgenres. Leur âge moyen n'est que de 25,5 ans. La répartition par âge est restée assez stable jusqu'en 2018.

Graphique 2.3 : Âge moyen au moment du changement de la mention officielle du sexe selon la période d'enregistrement et le sexe assigné à la naissance (1993 – septembre 2019)



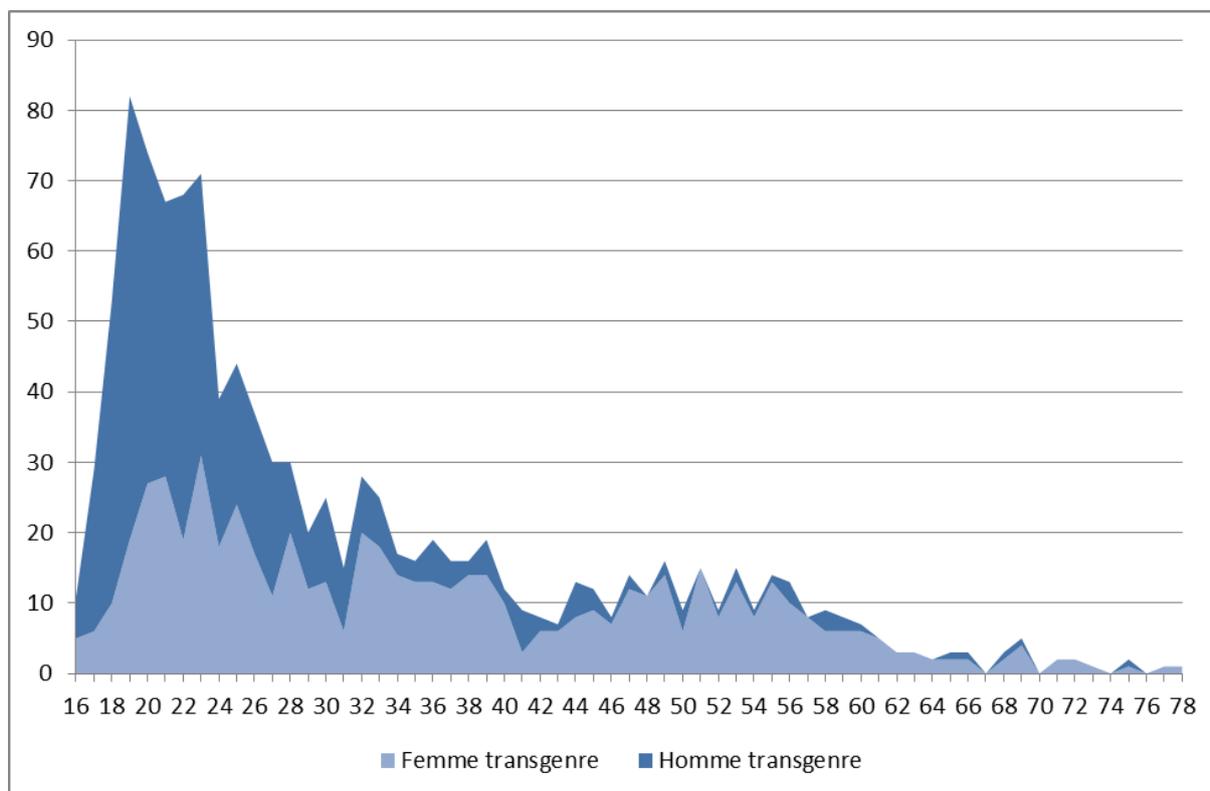
Source : Registre national (traitement IEFH)

2.2 Profil des demandeur-se-s d'un changement d'enregistrement selon la nouvelle législation (avril 2018 - septembre 2019)

Dans la répartition par âge des personnes ayant demandé un changement d'enregistrement du sexe entre avril 2018 et septembre 2019, les hommes transgenres âgés de moins de 25 ans sont fortement surreprésentés.

Alors que jusqu'en 2018, il y a toujours eu une prépondérance de deux tiers de femmes transgenres avec un âge moyen de 40 ans au moment du changement, 44% des nouveaux/-lles demandeur-se-s ont moins de 25 ans. 30% de tous les changements enregistrés d'avril 2018 à septembre 2019 concernaient des hommes transgenres âgés de moins de 25 ans. Au cours des années écoulées, le nombre de jeunes hommes transgenres avait déjà augmenté. Cette catégorie semble être celle qui tire le plus profit de la nouvelle législation.

Graphique 2.4 : Nombres selon l'âge lors du changement de la mention officielle du sexe, selon le sexe assigné à la naissance (avril 2018 – septembre 2019)



Source : Registre national (traitement IEFH)

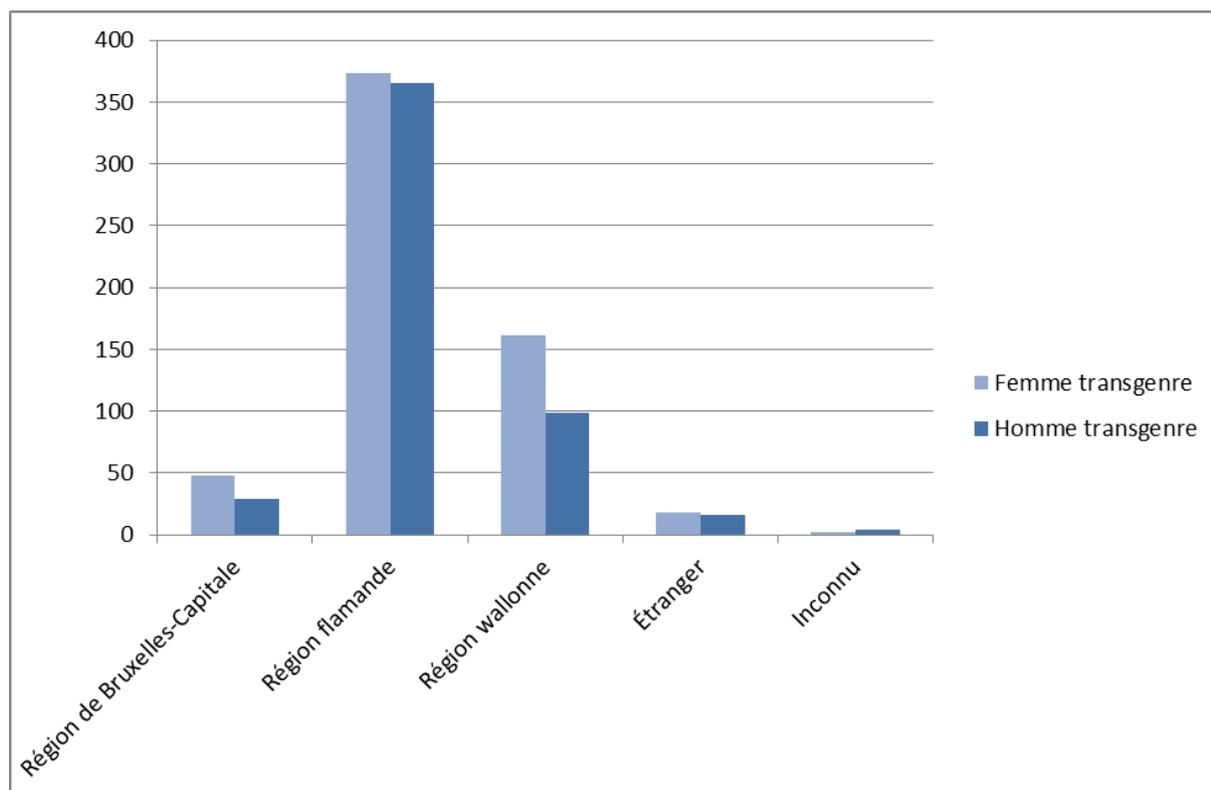
Tableau 2.2 : Nombres et répartition selon l'âge lors du changement de la mention officielle du sexe (avril 2018 – septembre 2019)

	Nombres			Répartition		
	Femme transgenre	Homme transgenre	Total	Femme transgenre	Homme transgenre	Total
< 25 ans	164	331	495	27%	65%	44%
25-34 ans	155	116	271	26%	23%	24%
35-44 ans	99	36	135	16%	7%	12%
45-54 ans	103	15	118	17%	3%	11%
55-64 ans	62	10	72	10%	2%	6%
65-74 ans	15	4	19	2%	1%	2%
> 75 ans	4	1	5	1%	0%	0%
Total	602	513	1115	100%	100%	100%

Source : Registre national (traitement IEFH)

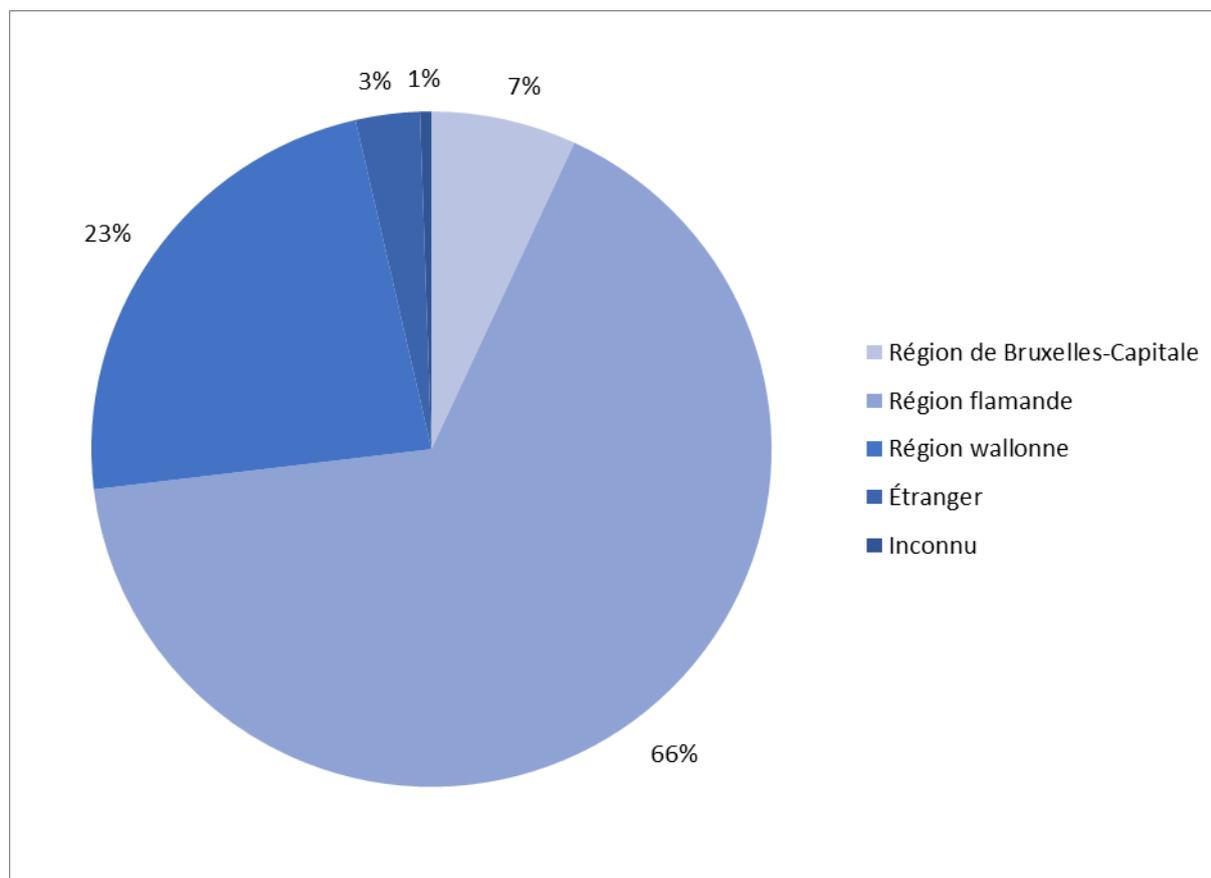
66% des changements récents ont été enregistrés en Région flamande, 23% en Région wallonne et 7% à Bruxelles. En Flandre, les nombres de femmes transgenres et d'hommes transgenres se rejoignent beaucoup plus que dans les autres régions.

Graphique 2.5 : Nombres de changements de la mention officielle du sexe selon la région et le sexe assigné à la naissance (avril 2018 – septembre 2019)



Source : Registre national (traitement IEFH)

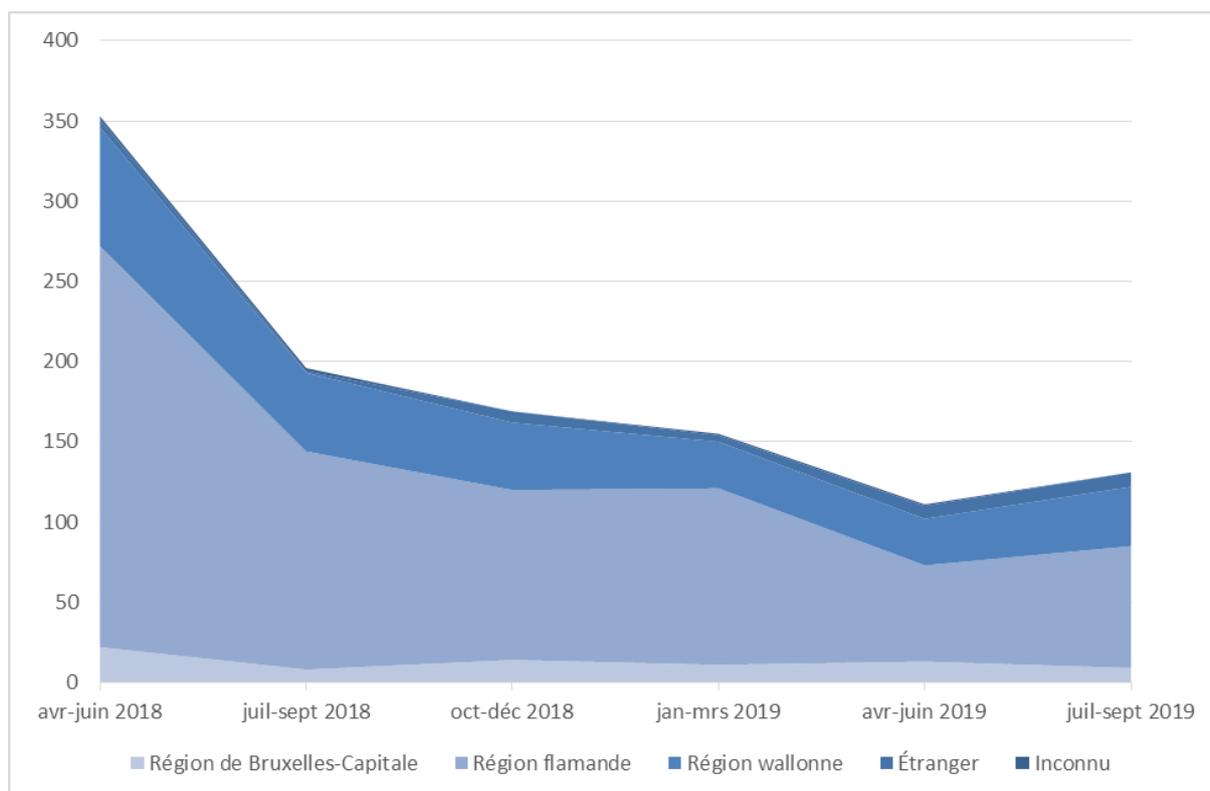
**Graphique 2.6 : Proportion de changements de la mention officielle du sexe selon la région
(avril 2018 – septembre 2019)**



Source : Registre national (traitement IEFH)

Le nombre de demandes a connu un pic immédiatement après l'introduction de la nouvelle législation. Un tiers des demandes formulées depuis l'introduction de la nouvelle loi datent du premier trimestre au cours duquel le changement est devenu possible. Depuis lors, le nombre de demandes a diminué, bien qu'il se maintienne pour le moment à un niveau relativement élevé.

Graphique 2.7 : Nombre de changements de la mention officielle du sexe par trimestre, depuis l'introduction de la nouvelle législation, selon la région (avril 2018 – septembre 2019)



Source : Registre national (traitement IEFH)

2019

Éditeur : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
 Rue Ernest Blerot, 1
 1070 Bruxelles
 T 02 233 41 75 – F 02 233 40 32
egalite.hommesfemmes@iefh.belgique.be
www.iefh.belgium.be

Experte : Hildegard Van Hove

Cette publication paraît uniquement en tant que document web.
Deze publicatie is eveneens beschikbaar in het Nederlands.